

LES

infos

MUNICIPALES



n° 19 Avril 2005

Dépôt légal
Avril 2005

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

2

Plan local d'urbanisme

3

D'un budget à l'autre

4

La vie de la commune

7

CCMM

8

Du côté des associations

12

Un peu d'histoire

13

Conseils Municipaux

14

Travaux

15

- CCAS
- Etat Civil
- Référendum

16

- Divers
- Agenda
- Permanences

Le temps du ... budget



Chaque année à pareille époque, l'équipe municipale prépare le budget de l'année. Cet exercice, de plus en plus délicat, a nécessité, depuis janvier, 4 réunions de Débat d'Orientation Budgétaire et 5 commissions Finances pour présenter au conseil municipal un budget ambitieux (il reste encore beaucoup à faire dans la commune) mais maîtrisé.

Ce temps du Budget, c'est aussi le moment de vérifier si les comptes de l'année précédente n'ont pas " dérapé " et si les grands équilibres ont été respectés.

Sur ce plan, 2004 confirme une grande tendance amorcée les années précédentes: les dotations de l'Etat et les subventions sont en baisse. Ainsi, ce sont 12.000 € qui manquent au budget de fonctionnement fin 2004... la faute à une dotation de l'Etat, inscrite au budget primitif, mais jamais versée ! Pour autant, l'équipe municipale refuse que la population ait à compenser la totalité de cette somme.

En 2004, nous avons fait le choix de n'augmenter ni les impôts, ni le prix de l'eau. En 2005, nous limitons l'évolution des taux d'imposition à 1,5%. Cela se traduira par une hausse moyenne de 0,66 € par mois et par foyer... Le prix de l'eau n'évoluera pas en 2005. Notre commune reste toujours très en dessous des taux moyens départementaux et nationaux en matière de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti (voir notre article sur le budget en pages intérieures).

Sur le budget d'investissement, aucun souci. Les grands travaux communaux se poursuivent dans le respect des contraintes budgétaires.

Autre grand dossier de l'année 2005 : La mise en place de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui viendra se substituer à notre Plan d'Occupation des Sols (POS) à la fin de l'année.

Après 3 ans de travaux et plus de 35 réunions, le groupe de travail composé de 8 élus municipaux et épaulé techniquement par l'Atelier des Territoires a construit le projet qui vous a été présenté le 8 avril dernier, en réunion publique. Le PLU qui sera entériné à la fin de la procédure réglementaire, en fin d'année, déterminera la politique d'urbanisme de Chavigny pour les 15 prochaines années. C'est donc un acte majeur de la vie de notre commune. Nous souhaitons que l'urbanisation de la commune soit maîtrisée, que l'environnement et le cadre de vie soient sauvegardés et améliorés. Vous aurez la possibilité d'apporter votre avis sur ce dossier, lors de la phase d'enquête publique.

Dans ce même souci de transparence, nous nous engageons également à fournir à l'ensemble des foyers un document détaillé du PLU lorsqu'il sera approuvé. Chacun pourra alors s'y référer.

Dans le présent numéro de vos " infos municipales ", nous parlerons bien évidemment du PLU, mais de bien d'autres sujets... Bonne lecture !

Le Maire, Guy George

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pourquoi mettre en place un Plan Local d'Urbanisme à Chavigny ?

Tout simplement parce que notre commune est devenue le théâtre d'enjeux financiers importants sur le foncier.

En clair, Chavigny, longtemps pénalisé par les nuisances liées aux mines et à la sidérurgie, devient aujourd'hui une commune attractive, par son cadre de vie, sa proximité avec le Grand Nancy et sa fiscalité locale bien moins importante que celle des communes voisines de la CUGN.



Nous constatons au quotidien une forte pression des investisseurs privés qui souhaitent souvent imposer des projets immobiliers spéculatifs sans forcément se poser la question de l'environnement et du cadre de vie des différents quartiers.

Force est de constater que le Plan d'Occupation des Sols en place depuis 1976, malgré quelques évolutions, ne permet pas de défendre l'intérêt général en matière d'urbanisme et de construction.

Face à cette préoccupation constante, il s'avère nécessaire de trouver des réponses juridiques et administratives. Une exigence s'impose : procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan local d'Urbanisme.

Nous nous sommes appuyés sur cette démarche de PLU pour créer un cadre de référence pour les 15 années à venir afin de :

- Pouvoir refuser toute construction anarchique qui nuirait aux différents équilibres des quartiers et qui engendrerait des surcoûts en matière d'équipements collectifs (voirie, assainissement, distribution d'eau, éclairage publique...)
- Maîtriser l'accueil de nouveaux habitants dans un cadre urbain et naturel cohérent en favorisant l'intergénération
- Favoriser la création d'habitations diversifiées, permettant notamment aux jeunes du secteur de pouvoir se loger, mais également aux habitants les plus âgés de garder toute leur place dans notre commune.
- Prévoir l'emplacement des futurs équipements collectifs
- Anticiper l'évolution démographique en prévoyant des aménagements propices à la qualité du cadre de vie (parking, voie piétonne, transport collectif, espaces verts...)
- Refuser que Chavigny devienne un village dortoir pour une population urbaine en mal de verdure

La mise en place d'un PLU permet également de réglementer et préserver des zones sensibles.

Un plateau à valoriser

En effet, il est un dossier un peu particulier qu'il nous a fallu traiter en priorité dans le cadre du PLU; c'est celui du plateau de Brabois.

Ce plateau se caractérise par une zone économique privée très hétérogène. Cette zone est adossée à l'autoroute et constitue à la fois, l'entrée de notre commune et de notre communauté de communes.

Le plateau, c'est également une importante zone verte au relief si particulier mais potentiellement en danger. En effet, une grande partie de cette zone est la propriété historique de la Société des Mines du Nord-Est.

Et, lorsqu'en 2002, cette société annonce sa volonté de se séparer de ces terrains, des projets inacceptables se dessinent comme celui d'une entreprise de BTP qui souhaitait implanter une décharge de produits inertes...

Il a alors fallu réagir rapidement pour sauvegarder notre plateau, d'autant que nos réserves d'eau y sont précisément localisées.

Il est alors indispensable de donner un nouveau cadre réglementaire en matière d'urbanisme à toute cette zone. Le PLU est l'instrument qui va permettre d'harmoniser et de sauvegarder ce plateau.

Pour présenter un dossier cohérent, nous nous sommes associés à la CCMM qui a compétence sur les zones économiques, qui travaille également depuis 2002 sur une charte paysagère à l'échelle de notre territoire et qui est gestionnaire de l'eau depuis le 1er janvier 2005. La commune, qui a compétence en matière d'urbanisme, a négocié le rachat de ces terrains tant convoités et c'est la CCMM qui procède à leur acquisition afin de stopper tout projet non désiré. La commune conserve la maîtrise de l'urbanisation par la réglementation des zones.

En nous appuyant sur l'expertise technique de " l'Atelier des Territoires " et d' " Est Ingénierie ", nous proposons un plan d'aménagement qui intègre à la fois une véritable zone économique respectueuse des normes environnementales les plus avancées et une zone verte protégée.

Nous développerons ce projet dans l'esprit d'une démarche HQE : Haute Qualité Environnementale, gage d'une réelle préservation de cette zone si sensible.

Les projets de plans, présentés lors de la réunion publique du 8 avril, sont d'ores et déjà consultables en mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

Nous prévoyons de tenir des permanences en soirée, afin de permettre aux personnes indisponibles en journée de pouvoir consulter ces documents. Des précisions vous seront apportées dans vos boîtes aux lettres et par voie de presse.

La phase d'enquête publique aura lieu dès septembre en mairie.

D'UN BUDGET À L'AUTRE...

Cette année encore, la " fabrication " du budget 2005 de la commune s'est révélée un exercice particulièrement délicat. Les dotations de l'Etat et les subventions semblent en effet devoir se réduire un peu plus d'année en année. Cette incertitude quant aux sommes réellement perçues par la commune, ont amené les élus à encore plus de rigueur et de prudence sur les dépenses engagées.

En 2004, ce sont 12.000 €, pourtant budgétés au budget primitif qui ne sont jamais parvenus dans les caisses communales. Le budget de fonctionnement s'en trouve forcément déséquilibré.

Malgré cette défection, les impôts n'augmenteront que très légèrement et c'est par la rigueur budgétaire que nous équilibrerons les comptes de Chavigny.

Ainsi, le conseil municipal, dans sa séance du 25 mars a décidé de limiter l'augmentation de la taxe d'habitation et des taxes foncières à 1,5% pour 2005. Cette augmentation représente une hausse moyenne de 0,66€ par mois et par foyer.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, notre commune reste toujours très en dessous des moyennes départementale et nationale et continue de justifier sa réputation de commune fiscalement attractive.

Taxes	Moyenne nationale 2004	Moyenne départementale 2004	Taux 2004 à CHAVIGNY	Taux 2005 à CHAVIGNY
d'habitation	14,17%	15,08%	10,99%	11,16%
foncière	18,12%	16,50%	11,67%	11,85%

La compétence " eau " est, depuis le 1er janvier 2005, une compétence de la Communauté de Communes Moselle et Madon. En accord avec la Commune de Chavigny, il a été décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau en 2005, comme en 2004.

Le budget de fonctionnement, c'est-à-dire le budget permettant d'assurer les dépenses quotidiennes de la commune, voté le 25 mars 2005 est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 719.697,35€

Il est à espérer que les ventes de bois, inexistantes depuis la tempête de 1999, soient à nouveau possibles dans les mois et les années à venir. Avant 1999, ces ventes représentaient en moyenne 12% du budget de fonctionnement.

Le budget d'investissement, c'est-à-dire le budget permettant d'assurer le développement des infrastructures de CHAVIGNY, voté également le 25 mars dernier est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 1.007.085,66€

Ce budget permettra de poursuivre les travaux engagés en 2004 :

- Réhabilitation de la place de Châtel
- Création de l'atelier technique, rue des écoles
- Création de nouveaux " blocs sanitaires " dans les deux bâtiments de l'école élémentaire

Il permettra d'engager de nouveaux projets tels que :

- Création d'une aire de jeux pour enfants
- Aménagements complémentaires sur le City Stade
- Mise en sécurité des abords de l'église et du tunnel
- Rénovation du mur du cimetière et sa sécurisation
- Restauration des fontaines communales
- Travaux de sécurisation des écoles et des locaux périscolaires
- Sécurisation de nouvelles rues
- Poursuite de l'informatisation des écoles
- Achat de nouveaux équipements pour les écoles
- Travaux de réhabilitation de voirie
- Changement de nouveaux poteaux incendie
- Acquisition d'une citerne à sel pour encore améliorer le déneigement
- Travaux forestiers
- ...

Les élus de la commission Finances se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur le budget 2005.

LA VIE DE LA COMMUNE

Déneigement et salage : Un hiver exceptionnel ?

L'hiver 2003-2004 avait provoqué la consommation de 40 tonnes de sel (20 tonnes au salage de la voirie et 20 tonnes dans les bacs à sel).

Pour l'hiver 2004-2005, 24 tonnes de sel déshydraté conditionné dans des big bag de 500 kg étanches étaient stockés au presbytère.

Ce type de sel plus facile à épandre qu'un sel stocké en vrac permet une économie substantielle. L'équipement acquis par la mairie pour le déneigement et le système d'astreinte se sont révélés efficaces et semblent donner satisfaction à la population. La consommation de sel conditionné par tournée pour 10 kms de voirie est de l'ordre de 1,5 tonne. L'hiver a été plus " salé " que d'ordinaire, les 24 tonnes en stock n'ont pas suffi au salage des routes. 30 tonnes de sel en vrac ont été achetées à l'entreprise Windel, dont 20 tonnes pour le salage et 10 tonnes pour les bacs à sel.



DDE défaillante : la situation est débloquée grâce à l'intervention de notre service technique, aidé de la gendarmerie et de plusieurs riverains

A noter que l'efficacité du salage et la conscience des usagers ont permis une économie de 10 tonnes de sel sur les bacs à sel. Malheureusement on constate de nombreux bacs détériorés cet hiver.

Le personnel a effectué 25 tournées de déneigement et salage (dont 15 en astreinte et 10 en journée) contre 8 l'hiver précédent. Nous le remercions pour son assiduité et son efficacité dans l'accomplissement d'une tâche pas toujours facile, notamment la nuit.

La commune a mis au budget pour une somme de 14 500 euros l'acquisition et l'installation d'un silo à sel déshydraté. Ce dispositif permettra le stockage du sel pour tout l'hiver, le chargement du tracteur sans manutention, une économie de consommation et une économie de prix : 85 euros la tonne livrée TTC contre 131 euros la tonne prise chez Windel.



Bilan-consommation : 51 tonnes de sel soit 5950 euros
 Frais d'astreinte : 2541 euros
 Frais d'intervention : 1067 euros
 Soit un total de 9558 euros sans compter les 10 sorties en journée (frais de personnel) et amortissement du matériel.

Espérons que l'hiver 2005-2006 sera plus clément.

Assemblée communale

Elle s'est tenue comme chaque année à la salle du Pressoir, le vendredi 07 janvier à 20h30. Quarante cinq Chavinéens et Chavinéennes ont répondu à l'invitation du conseil municipal.

Le maire, Guy George, après avoir salué et remercié l'assistance, engagea la présentation des actions présentes et futures par le dossier Urbanisme, puis passa la parole à chacun des membres du bureau municipal. Chacun exposa, à l'aide d'un diaporama le domaine de compétence qu'il a en charge.



Ainsi se sont succédées les interventions de :

- M. Villa, 1° adjoint, Chargé de la Forêt, du Cadre de Vie et du CCAS,
- S. Ouillon, 2° adjoint, aux Travaux, à la Circulation, à la compétence Eau,
- C. Leheux, 3° adjoint chargé de la Vie Sociale et de la Solidarité,
- F. Nedey, 4° adjoint, à la Démocratie Participative, et vice-président à la CCMM (action Cohésion Sociale),
- H. Tillard, 5° adjoint, pour les Écoles et les Finances, et vice-président à la CCMM (action Transport),
- et R. Denille, conseiller délégué, pour les personnes âgées, et conseiller communautaire.

Après ce tour d'horizon, vint l'heure de la démocratie directe : questions, constats, félicitations, suggestions...Les débats ont porté sur le stationnement gênant et dangereux, sur la RD en particulier, le déneigement, le PLU, la rétrocession de la voirie du Clos du Prélassé, le city-stade, le carrefour RD/ Castors,

Pour terminer la soirée, le maire invite l'assemblée à partager la galette autour du pot de l'amitié.

Ecoles

Réseau Internet

Novembre 2004 : les ordinateurs des classes CM1 et CM2 sont désormais raccordés en réseau et dotés d'une connexion Internet à haut débit. Mais avant d'arriver à cette étape, il a fallu remettre l'installation électrique aux normes. La municipalité a bénéficié d'une aide matérielle de l'académie comprenant carte réseau, routeur, logiciels de gestion sécurisée d'accès Internet. Les enseignantes disposent désormais d'un outil performant leur permettant de préparer le brevet informatique et Internet. La mairie a inscrit trois ordinateurs supplémentaires au budget 2005, ce qui constituera un réseau de sept ordinateurs.

Carnaval des écoles

Samedi 5 mars s'est déroulé le carnaval des écoles. Les conditions météorologiques n'ont pas permis le défilé dans les rues pour des raisons de sécurité. L'animation s'est faite dans la cour des écoles et pour clôturer la matinée, le Comité des Fêtes a offert le chocolat chaud aux enfants et les beignets confectionnés par les parents d'élèves.

Actions "Jeunesse"

Les animations en direction des 3 – 12 ans :

Le coucou du Mercredi

Tous les Mercredis, en périodes scolaires, Anne-Christine et Matthieu accueillent les enfants de trois à douze ans autour d'activités manuelles, artistiques, ou sportives. Rendez vous à l'accueil périscolaire (APS) ! Inscriptions à la demi journée.

Les centres de loisirs des vacances

En février, 30 jeunes ont participé aux anim'actions du 14 au 18. Chaque journée donnait l'occasion aux jeunes de rencontrer des héros de bande dessinée à travers des activités. Les plus grands ont re-décoré une pièce en salle de la Jungle. Une maquette remplie de tipis, de Schtroumpfs, de dromadaires et autres éléments, a été réalisée par les plus jeunes. Un grand jeu a fait participer des parents : une chasse au trésor finissant autour d'un jus de fruit. La semaine s'est terminée avec la publication d'un mini journal réalisé par l'ensemble des participants...

Une semaine de Centre **en Avril**, du 18 au 22. Les jeunes se réunissent autour d'un voyage à travers le temps. Chaque jour, les participants empruntent une machine qui leur fait visiter une époque. Voyageant de la préhistoire au futur, les jeunes participent à des activités de toutes sortes : jardinage, déguisement, théâtre, construction et épreuves sportives, grand jeu...

En **juillet 2005**, le Centre de loisirs accueillera les enfants durant 4 semaines en été : du 4 au 29 Juillet. Les places seront limitées à 50 enfants et les inscriptions se feront à la semaine. Pour réserver des places, contacter Matthieu, l'animateur communal.

Les animations pré-ados et ados (11 – 18 ans):

En périodes scolaires : des animations ados ont lieu certains samedis et vendredis en soirée. Elles sont proposées et mises en place avec les jeunes participants au Comité d'Organisation de Jeunes. Renseignez vous lors des permanences à l'APS le Mercredi de 16h 30 à 18 h 30.

Au programme : des activités sportives, artistiques, des rencontres, des sorties et des animations intercommunales.

Le Lundi et Vendredi à partir de 17 h, l'animateur accueille aussi les jeunes désireux de s'investir dans la création d'un spectacle pour décembre 2005. Artistes amateurs, vous êtes les bienvenus !! (Création de textes, danses, sketches, art plastiques, vidéos,...)

Quelques exemples des animations qui ont été proposées et mises en place : Sorties aux matches d'improvi-

sations théâtre, sortie Match de foot, animations artistiques : stage djembe, danse Africaine, activité scientifique : création d'une montgolfière, d'un radeau, sensibilisation aux percussions brésiliennes, sensibilisation à la Capoeira, tournoi sport, rencontres intercommunales, Dessins sur T-shirt, Danse hip hop...

Pendant les grandes vacances, des animations seront proposées sous forme de stage, ou d'animations ponctuelles. N'hésitez pas à prendre contact avec Matthieu, l'animateur communal, pour vous informer des projets en cours et vous inscrire aux activités.

Il est encore temps de venir lors des permanences ados pour se tenir informé, proposer et mettre en place les animations jeunes sur Chavigny.

Encore un gros merci aux jeunes qui se mobilisent pour leurs projets et qui ont permis aux animations d'être vécues. Il reste des tas de choses à faire...avec vous !

CCMM

Que les gens d'ici fassent fête, ensemble en Moselle et Madon !

L'événement culturel de la Communauté de Communes " légendes d'ici, les gens d'ici, les gens disent si... " se déroulera du 20 au 29 mai 2005 sur le territoire de Moselle et Madon.

L'idée est de construire aux côtés des habitants un projet culturel fort qui soit l'amorce d'une véritable dynamique territoriale. Depuis les premières assises du développement, le projet se construit progressivement.

Un spectacle itinérant

Pendant les deux week-ends, les habitants seront invités à prendre place dans un bus, et suivre une excursion à travers le territoire... C'est un spectacle à part entière, avec une vraie-fausse histoire, et les spectateurs seront conduits par des guides... Chacun découvrira le pays comme il ne l'a jamais vu. Le voyage sera d'abord une fête remplie de surprises, de théâtre, de cirque, de musique, d'expositions...
Les 20, 21, 22 et 27, 28, 29 mai

Légendes d'ici, les gens d'ici, les gens disent si...

Ca vous dit quelque chose ?
Oui, en voici des nouvelles,
Non, alors prenez le temps de lire ces quelques lignes.

A Chavigny, en lien avec le Comité des Fêtes et avec le soutien de la Mairie, sont organisées plusieurs manifestations :

- **A partir du 22 mai** et toute la semaine se tiendra à la mairie une expo organisée par l'Atelier de Mémoire Ouvrière: inauguration prévue le dimanche 22 à 11h 30.
- **Le 25 à 20h30**, une conférence en mairie également, présentera l'histoire de notre commune et son passé minier.

Si vous possédez tout objet ou document pouvant enrichir cette exposition, vos prêts, voire vos dons, seront les bienvenus

Le 22 également à 11h, plusieurs groupes de randonneurs convergeront vers Chavigny après avoir découvert les paysages et le patrimoine des environs

Pour plus de précisions consulter le prochain bulletin de la Communauté de communes (à paraître) et la presse locale.

A bientôt !

Ateliers d'arts plastiques

Dans le cadre de l'événement culturel "*légendes d'ici, les gens d'ici, les gens disent si...*", l'association Regarts propose :

-**un atelier vidéo** (à partir du 14 mai) : apprenez à manipuler une caméra, à prendre le son, à monter un film auprès de vidéastes professionnels...

-**un atelier installation** (les 29 et 30 avril) : accompagné par 2 artistes plasticiens, réalisez avec eux une création à partir de miroirs. Investissez les arbres et créez un décor imaginaire.

Information et inscriptions :
Maxime Lehembre
06 88 76 81 66

Des rendez-vous à ne pas manquer

Répartie du 20 au 29 mai, une programmation d'animations donnera à tous rendez-vous dans différents lieux du territoire : spectacles, expositions, soirées, et de nombreuses autres surprises attendent les habitants...

Le projet est fait par et pour les gens d'ici... chacun peut prendre part et ainsi rencontrer d'autres habitants, d'autres associations, d'autres communes, d'autres façons de faire et de construire. Il mobilise des énergies toujours plus nombreuses... Depuis près d'un an, ce sont près de 30 associations, établissements scolaires et autres structures qui construisent ensemble l'événement.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à partager avec nous un moment de découverte.

La Communauté de Communes Moselle et Madon et les associations partenaires cherchent des bénévoles pour les aider à assurer le montage et l'intendance pendant l'événement. N'hésitez pas à contacter Hélène Attenont au point information 03 83 47 84 11 ou en **cas d'absence, la Communauté de Communes au 03 83 26 45 00.**

Retrouvez les informations sur l'événement culturel et réservez dès maintenant votre place pour le spectacle itinérant au point information Moselle et Madon.

Du côté des Associations

LE COMITÉ DES FÊTES

Assemblée générale du comité des fêtes : Une année pleine d'animations

Le 15 février 2005, le comité des fêtes tenait son assemblée générale. Devant les nombreux membres du comité, le Président Olivier ATTENONT présenta le bilan des activités 2004.

L'année 2004 fut une année où les chaviniéens (ennes) ont pu participer à de nombreuses animations. L'organisation des fêtes traditionnelles s'est poursuivie. Il s'agit de la fête de la St Jean et de la Musique et de la fête Nationale (14 juillet) qui ont toujours autant de succès.

A côté de ces deux grandes manifestations, les enfants ont égayé les rues de Chavigny lors des défilés de Carnaval et d'Halloween et la salle du Pressoir lors du spectacle de la St Nicolas. A noter la participation très active de Mathieu FRIREN animateur communal et de certains animateurs du CLSH pour les fêtes de Carnaval et Halloween.

Olivier ATTENONT indiqua que l'année 2004 fut aussi celle de l'innovation culturelle avec deux spectacles : les poèmes de Pablo NERUDA lus par Sybel KILERCYAN et mis en musique par Jaime Cordoba puis le concert de Samarabalouf dans le cadre du Nancy Jazz Pulsations.

De plus, les adhérents du comité prirent part à l'organisation du point de contrôle à Chavigny du rallye de voitures anciennes Liège-Rome-Liège.

Le bilan des activités ainsi que le bilan financier positif furent adoptés à l'unanimité.

Puis les adhérents renouvelèrent le bureau du comité. Les membres du bureau sont les suivants :

Président : Olivier ATTENONT
Président-adjoint : David MERCIER
Trésorier : Daniel DELOLME
Trésorier-adjoint : Sylvie LEHEUX
Secrétaire : René DENILLE
Secrétaire-adjoint : Jean-Denis VAIRELLES



Le programme pour l'année 2005 sera tout aussi diversifié. En plus des fêtes traditionnelles, le comité organisera le 22 mai un grand vide-grenier et en octobre un concert du Nancy Jazz Pulsations.

Un appel aux habitants pour venir renforcer le comité et un pot de l'amitié clôturèrent l'assemblée générale.

Fête de la Musique : L'appel aux musiciens

Comme tous les ans, le comité des fêtes organise la fête de la musique et de la St Jean.

Celle-ci se déroulera le **18 juin 2005**.

Pour conserver l'esprit de la fête de la musique, **le comité lance un appel à tous les musiciens (-nes), chanteurs (-euses), danseurs (-euses), enfants, jeunes, adultes** pour participer à cette soirée festive.

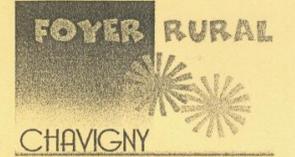
Pour cela, il suffit de prendre contact auprès de membres du comité au 03 83 47 47 02 ou au 03 83 47 40 89.

Grand Vide Grenier



association loi du 1er Juillet 1901
53 rue de Nancy
54230 CHAVIGNY

avec la participation du



GRAND VIDE GRENIER

Dimanche 22 mai
à **CHAVIGNY**



RESERVE AUX PARTICULIERS



de 8h à 18h

Restauration/Buvette sur place

10 euros les 5 mètres
1 euro les 2,50 mètres pour les enfants de moins de 14 ans

Renseignements : Mr Delolme 03.83.47.47.02

*Veuillez retourner le coupon ci-dessous au Comité Des Fêtes de Chavigny
au 53 rue de Nancy 54230 CHAVIGNY, avec :*

- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide.
- une enveloppe timbrée à votre adresse.
- un chèque libellé à l'ordre du Comité Des Fêtes de Chavigny.
- une autorisation parentale pour les mineurs

Les emplacements ne seront réservés que si le dossier est complet.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____ Ville : _____

	Prix	Total
Je réserve : _____ Emplacement(s) de 5 mètres	_____	_____
_____ Emplacement(s) de 2,50 mètres pour les enfants	_____	_____

LE COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DÉVELOPPEMENT (CCFD)

Samedi 19 mars un après-midi sportif, solidaire et festif !

C'est sous un soleil printanier que le défi Terre d'Avenir 2005 "Bouge ta Planète", événement national soutenu par le ministère de la Jeunesse et des Sports, a connu un vif succès sur le territoire de la Communauté de Communes.



120 enfants répartis dans 11 équipes accompagnées d'adultes, ont participé au rallye pédestre. Le départ était donné à Neuves Maisons, après la projection d'un montage vidéo sur l'Afrique Verte dans les pays du Sahel. Le circuit empruntait la voie du coucou et était jalonné d'épreuves pour se terminer à Chavigny devant la salle du Pressoir. La rue du Pressoir avait pour l'occasion été neutralisée par un arrêté municipal, permettant ainsi d'accueillir les jeunes en toute sécurité autour des tables à dessin, à pâtisserie et de la buvette.

Maryse Tondeur remercia tout le monde de s'être encore mobilisé : grâce aux enfants, aux parrainages et aux sponsors, 3100 Euros ont été réunis. Ils financeront en partie les 500 actions que mène le CCFD tous les ans dans le domaine de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, de l'emploi...

Si vous voulez en savoir plus : www.ccfid.asso.fr

ASSOCIATION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



SOLIDARITE ASIE

Suite aux événements survenus le 26 décembre 2004 en Asie, l'Accueil Périscolaire et le CLSH ont souhaité venir à leur manière en aide aux personnes touchées par le tsunami.

C'est avec une grande générosité qu'enfants, parents et enseignantes des écoles maternelles et élémentaires se sont rassemblés, le vendredi 14 janvier 2005 à 16h15 dans la cour de l'école primaire, autour de la vente de parts d'une galette des Rois géante (1 mètre de diamètre) confectionnée et offerte par M et Mme LAMBERT de la boulangerie de Chavigny.



Ce sont 152 euros qui ont pu être récoltés et reversés à l'association «UNICEF» présente auprès des victimes.

Nous tenons à remercier M et Mme LAMBERT, M.DEMARLI Directeur de l'Intermarché de Neuves Maisons pour la fourniture du

café, du chocolat et de galettes, M.GLAD Directeur du Crédit Mutuel de Neuves Maisons pour la fourniture de gobelots, serviettes, nappes et lots pour les reines et roi, ainsi que le comité des Fêtes et la Mairie de Chavigny pour la mise à disposition de matériel.

C'est dans ce même esprit de convivialité et de sympathie que Anne-Christine, Céline, Sylvie, Matthieu et les représentants de l'association souhaitent remercier parents, enfants et enseignantes pour leur soutien.

Un grand merci à tous les bénévoles.

CILDEC

Mairie
DE
CHAVIGNY
54230



Téléphone : 03 83 47 24 32
Télécopie : 03 83 47 61 32

Chavigny, le 15 décembre 2004

Monsieur Georges DASBOURG
Président du C.I.L.D.E.C.
11, rue de Nancy

54230 - CHAVIGNY

Objet :

Manifestations des 05 - 06/03/05 et 04/06/05

V/Réf :

Votre lettre du 06/12/04

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier, en date du 06 décembre 2004, dans lequel vous m'informez de votre souhait d'organiser le samedi 05 mars 2005 : une fête de la bière et le dimanche 06 mars 2005, après-midi : un loto.

Pour ces manifestations, vous sollicitez de ma part une autorisation d'utilisation du domaine public pour vous permettre d'élever, une structure de type chapiteau, sur la place communale, afin d'accueillir les participants à vos deux animations.

Ces projets ont soulevé les remarques suivantes :

Vous n'êtes pas sans savoir que les pouvoirs publics, depuis maintenant deux ans, ont considérablement renforcé leur action contre l'alcoolisme, tant en terme de prévention que de répression.

En ce qui concerne la prévention, il me paraît incompatible de prôner une très grande modération de consommation d'alcool et, d'inviter, dans le même temps, la population à venir consommer de la bière.

En ce qui concerne la répression, je vous rappelle que si un accident survenait à un participant, à l'issue d'une manifestation comme la vôtre et, que la cause en soit l'alcool, nous partagerions une responsabilité pénale au regard de la loi.

Vous comprendrez donc, que dans un tel contexte, je ne souhaite pas avoir le nom de la Commune de CHAVIGNY associé à une " fête de la bière ".

Après une entrevue avec le lieutenant de gendarmerie NAVARRO et, après consultation des membres du Conseil Municipal, je ne suis pas en mesure d'apporter une réponse favorable à votre projet de fête de la bière.

En revanche, concernant le loto dominical, je ne peux que vous féliciter d'une telle initiative : vous avez donc mon accord pour le 06 mars 2005.

Dans votre courrier, vous m'interrogez, également, sur la possibilité d'obtenir le chapiteau communal le samedi 04 juin 2005 afin de pouvoir organiser la fête de votre association : j'ai le plaisir d'y répondre favorablement.

Cependant, je tiens à vous préciser que si la Commune met à votre disposition les tables et bancs pour votre manifestation du 06 mars 2005, nous serons dans l'obligation de vous appliquer la tarification en vigueur pour la fête du 04 juin 2005.

Pour la mise à disposition d'une prise d'eau pour les manifestations, c'est désormais auprès des services de la C.C.M.M., qui a la compétence " eau " au 01/01/05, qu'il faudra formuler votre demande.

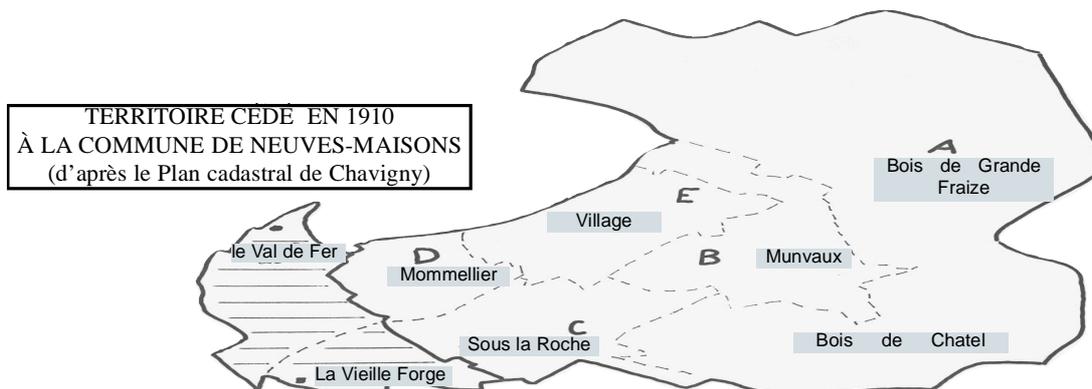
Préalablement au montage du chapiteau que vous entendez louer, un état des lieux du terrain sera réalisé sur l'ensemble du domaine public que vous utiliserez afin de permettre une remise en état du terrain, après la manifestation, par vos soins, le cas échéant.

Je reste à votre disposition et, vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
G. GEORGE

UN PEU D'HISTOIRE

En 1910: l'amputation douloureuse d'une partie du territoire de Chavigny au profit de Neuves-Maisons.



A la fin du XIX^{ème} siècle et dans les premières années du XX^{ème}, les relations se tendent entre les deux communes voisines de Chavigny et de Neuves-Maisons. Neuves-Maisons, à qui l'usine sidérurgique de la Haute Moselle procure d'importants revenus financiers, manque d'espace pour loger sa population ouvrière; Chavigny possède une plus vaste superficie, mais manque d'argent pour fournir à ses nouveaux habitants les commodités auxquelles ils ont droit.

La tension se manifeste surtout à propos de la partie sud du territoire de Chavigny, où se trouve l'entrée de la mine du Val-de-Fer (celle qui a le meilleur avenir) et où, pour être plus près de leur travail, les mineurs se logent dans les nouveaux quartiers de la Tuilerie (environ 100 personnes) et de la Vieille Forge (une cinquantaine). En août 1902, de nombreux habitants de cette partie sud, qui s'estiment négligés, réclament dans une pétition à être rattachés à la commune de Neuves-Maisons, en se fondant sur deux arguments: ils doivent aller chercher à une fontaine de Neuves-Maisons l'eau potable que Chavigny ne leur fournit pas; leurs enfants fréquentent l'école de Neuves-Maisons, de préférence à celle de Chavigny, qui est surpeuplée.

Le conseil municipal de Chavigny réagit naturellement très vigoureusement contre ce projet, comme l'atteste une délibération prise en 1904. Mais le préfet de Meurthe-et-Moselle est saisi et demande à la commune de se prononcer par une délibération motivée. Plutôt que de se figer dans une opposition sans espoir, le conseil choisit en mars 1905 de demander un compromis sur la base d'une limite plus favorable que celle demandée, d'une indemnité financière et d'une reprise par Neuves-Maisons d'une partie de la dette contractée par la commune de Chavigny, au prorata des habitants transférés. Neuves-Maisons a beau jeu de répondre qu'à ce compte, il faut l'indemniser en sens inverse pour la part des bâtiments communaux indivis que les habitants transférés vont abandonner.

Au fil des mois, les arguments de part et d'autre s'affinent peu à peu. Le conseil municipal de Neuves-Maisons en fait valoir cinq qui sont d'inégale valeur. Il est vrai que les habitants de la zone considérée participent peu à la vie communale de Chavigny, mais on peut remarquer que c'est de leur plein gré, car il existe en France beaucoup d'écarts qui sont plus éloignés du centre de leur commune. Il est vrai que les écoles de Chavigny ont été dans l'obligation de refuser des élèves, faute de place; mais c'est une situation qui va changer, un agrandissement des locaux scolaires est prévu. Il est vrai que les habitants de cette zone font inhumer leurs morts à Neuves-Maisons plutôt qu'à Chavigny, mais il n'y a pas lieu d'en tirer argument, c'est une ancienne habitude. Le point le plus critique est l'accès aux fontaines et aux lavoirs; le conseil en rejette la responsabilité sur l'incurie des municipalités précédentes, mais promet qu'un effort sera fait en ce sens. Enfin, s'il est vrai qu'au cours de l'enquête publique beaucoup d'habitants de cette zone se sont prononcés en faveur du rattachement à Neuves-Maisons, quelques-uns s'y sont tout de même montrés hostiles. La délibération souligne pour terminer la perte de revenus que subira Chavigny en perdant la localisation d'une mine en pleine expansion. Au début de 1907, un dernier argument est avancé: il n'y a eu aucune discrimination de la commune de Chavigny envers ces habitants mécontents, puisqu'ils ont toujours touché régulièrement leur part d'affouage!

La situation n'évolue guère au cours des années suivantes. Chavigny a certes ajouté une classe à l'école de garçons, mais son projet de construction d'un nouveau lavoir n'est pas encore concrétisé en septembre 1909. La municipalité campe sur ses positions en continuant à défendre une concession territoriale minimale, la nouvelle limite devant passer par le sentier de la Greffière et le ruisseau de Presle, descendant à l'ancien moulin. Mais à la suite d'une nouvelle enquête, cette proposition n'est pas retenue par le commissaire enquêteur, qui choisit une nouvelle limite donnant pleinement satisfaction à Neuves-Maisons.

Le préfet hésite encore. Mais en juin 1910, une lettre du président du Conseil en personne le presse de conclure. La municipalité de Chavigny a beau rassembler une dernière fois ses arguments, faire valoir que le tramway nouvellement créé permettra maintenant aux habitants de cette partie marginale de la commune de se rendre plus

facilement au centre, ce n'est plus qu'un inutile baroud d'honneur. Le décret du 10 décembre 1910 fixe les nouvelles limites des deux communes voisines.

Chavigny perd une partie de la section dite Sous la Roche, avec notamment la bois de Chanois et la Vieille Forge, et une partie de la section dite en Mommelier, avec la totalité du vallon du Val-de-Fer. Cela représente au total une amputation de 87 ha sur un territoire qui en comportait 775 .

Les autres conséquences pour Chavigny ont été une perte de revenus difficile à chiffrer et une brisure de l'élan démographique continu qui avait été celui de la commune depuis un demi siècle. La population communale, qui était montée à 1243 habitants en 1906, est tombée à 1144 lors du recensement de 1911, effectué dans les nouvelles limites.

Jean-Claude Bonnefont

CONSEILS MUNICIPAUX

Voici quelques délibérations et informations des séances du 04 février et du 25 mars 2005.

Changement d'affectation d'un logement de fonction : suite au départ d'une institutrice du logement de fonction, qu'elle occupait jusqu'alors, il est décidé de demander le changement d'affectation du logement, afin de le mettre à l'entière disposition de l'école élémentaire, (art plastiques, peinture, sciences, langues etc. ...), (unanimité).

Indemnité de conseil allouée à compter du 01 septembre 2004, à Madame Elisabeth WAXWEILLER, nouveau receveur de la commune de CHAVIGNY, égale à 70% du taux maximum prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 (unanimité).

ZAC du Haldat : avenant no1 à la convention foncière (Commune / SOLOREM / EPFL), modifiant les articles 2 - 5 - 6 et insérant un article 7, a été porté à la connaissance du Conseil Municipal et examiné. Le Maire est autorisé à signer l'avenant à ladite convention (unanimité).

Acquisition du terrain cadastré AC-666 " Jardin Mont Plaisir " d'une superficie de 1140 m², au prix de 5,00 € le m². Les frais de bornage et de Notaire seront supportés par la Commune (unanimité).

Motions :

-Une première motion est rédigée, dans laquelle le Conseil Municipal exprime ses inquiétudes quant aux dispositions imposées, par le Gouvernement, aux Agences de l'Eau. En effet, le FNDAE, créé pour aider les Communes rurales à rénover leurs réseaux d'eau, était financé, jusqu'à présent, par deux sources (consommateurs et recettes du PMU). Les sommes provenant du PMU seront désormais utilisées à financer le budget général de l'Etat, d'où un manque à gagner de 47 millions d'Euros (unanimité).

-Une deuxième motion est établie en faveur des personnes enlevées à l'étranger (Ingrid BETTANCOURT en Colombie, Florence AUBENAS en Irak, et autres), pour soutenir leurs actions et les faire citoyennes d'honneur de la Commune, motion qui sera adressée à l'Ambassade de Colombie, Président de la République, 1er Ministre, Sénat, Conseil Général de Meurthe et Moselle, ... afin qu'ils œuvrent en faveur de leurs libérations (11 voix " pour " et 1 " abstention ").

Examen et vote des subventions 2005 à verser aux différentes Associations : l'état des subventions, à allouer aux différentes Associations est joint au projet de Budget Primitif 2005 " M14 ". Le montant total s'élève à 53.786,00 €. Le montant de la subvention qui sera versé au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) s'élève à : 7.700,00 € (unanimité)

Tarifications de l'année 2005 : locations verbales, concessions au cimetière et cases du columbarium :

Les locations verbales des terrains communaux :

-AD-798 (partie) : 10,00 €

-AC-673 : 12,00 €

-Les concessions au cimetière communal :

-Trentenaire : 150,00 €

-Cinquantenaire : 300,00 €

-Les cases au columbarium :

-10 ans : 225,00 €

L'augmentation des tarifications des concessions au cimetière et des cases du columbarium est justifiée par le coût des travaux à effectuer pour améliorer la sécurité au cimetière (fermeture, réfection des murs), compte tenu des actes de vandalisme. Ces nouvelles tarifications prendront effet dès apposition de la date de visa des services préfectoraux. Les concessions au cimetière et les cases du columbarium ne seront plus accordées par avance. (unanimité)

Participation de la Commune aux différents C.L.S.H. : 2 € par enfant et par jour. La somme globale sera versée au Foyer Rural, porteur du projet, au vu d'un état récapitulatif. (unanimité)

Convention d'abonnement juridique avec la SELARL LYON-MILLER :

A la demande de la Commune, la SELARL LYON-MILLER, Avocats à la Cour, demeurant 24 rue Saint-Dizier à Nancy, a établi un projet de convention d'abonnement juridique, en vue d'intervenir pour le compte de la Commune, dans le cadre de procédures judiciaires (T.G.I. / T.I. / T.A.). Au titre de l'assistance que le cabinet d'avocats fournira à la Commune, il percevra un forfait d'intervention de 300,00 € (HT). Parallèlement à cette convention, un barème d'intervention est arrêté selon tel ou tel type de procédure (hypothèses les plus classiques), soit :

-Procédure devant le T.G.I. (référé) :	500,00 € (HT)
-Procédure devant le T.G.I. (fond) :	1300,00 € (HT)
-Procédure devant le T.I. :	500,00 € (HT)
-Procédure devant le T.A. :	1500,00 € (HT)

Le Maire est autorisé à signer cette convention. (unanimité)

Acceptation d'une indemnité de GROUPAMA : Suite aux dommages causés aux plafonds des salles de classe de l'Ecole Élémentaire, Groupama a adressé l'indemnité, allouée à la Commune, soit 911,04 €, montant égal à la facture. (unanimité)

Embauche d'un emploi temporaire (2h par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour les mois suivants : avril - mai - juin) **à l'Ecole Maternelle** : un large débat s'instaure et le Conseil Municipal, après délibération, par **5 voix " pour "**, **5 voix " contre "** et **6 " abstentions "**, décide de ne pas recruter cet agent vacataire.

TRAVAUX

Place de CHATEL

C'est près de 6 mois d'intervention, qu'il aura fallu aux différentes entreprises, pour mener à leur terme les travaux d'aménagement de la place de Châtel.

Si cette période peut paraître longue, il est à noter que celle-ci a été interrompue pour plusieurs raisons :

- Fêtes de fin d'année (entreprises arrêtées 3 semaines)
- Intempéries (gel et neige)
- Mobilier urbain (délais de construction et teintes)

Mais désormais, et malgré les quelques "pose, dépose, repose" et modifications demandées par la municipalité et la DDE assurant la maîtrise d'œuvre, tout est enfin installé.

La circulation des piétons et des véhicules peut désormais se faire en toute sécurité.



D'ailleurs ce quartier, place de Châtel, rue des écoles, rue de Châtel et la voie du Coucou menant à l'école maternelle, sera très prochainement intégré dans une zone 30.

L'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication va s'achever par la suppression des câbles aériens situés en bas de la rue de la Rosière. Ces travaux sont programmés par les services d'EDF pour le début du mois de mai.

Nous vous rapellons que l'accès à la route départementale par cette placette (angle Rosière Pressoir) est interdit.

Atelier technique



La construction de l'atelier technique suit son cours malgré la défection de l'entreprise chargée des travaux de revêtements de sol. Nous avons donc été obligés de relancer une consultation suivant le code des marchés publics.

Cependant, sa mise en fonctionnement reste inchangée et est toujours programmée fin mai.

CCAS

Le 26 décembre 2004, le tsunami provoque 270 000 morts en Asie.

Le CCAS sollicité par le secours populaire décide de verser la somme de 500 euros pour les sinistrés d'un drame qui peut se reproduire n'importe où dans le monde.

Cantine scolaire :

Le CCAS envisage une participation aux frais de cantine ; le mode d'application des ayants-droit est à l'étude.

Repas des anciens :

Devant l'augmentation de l'espérance de vie des seniors, le CCAS décide de repousser l'âge des invités au repas des anciens à 65 ans en deux temps : en 2005 l'âge requis sera de 63 ans et à partir de 2006, de 65 ans.

ETAT CIVIL

Naissances

Axel Vialaron, le 14 décembre 2004
Tom Maugué, le 28 décembre 2004

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse
et nos félicitations aux parents !

Décès

Louis Solny, le 04 février 2005
Gérard Chrisment, le 28 février 2005
Régina Ponsat, le 16 mars 2005

Nos sincères condoléances aux familles.

RÉFÉRENDUM

L'Europe vaut bien un vote !

Quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, le vote sur la Constitution européenne qui se déroulera le dimanche 29 est un acte majeur de la construction politique, économique et sociale de notre continent.

L'Europe ne doit pas se " faire " uniquement à Bruxelles ou à Strasbourg. L'Europe ne peut pas se faire sans l'ensemble des citoyens.

Les conséquences pratiques des décisions politiques, prises par les instances européennes sont multiples et régissent notre quotidien.

La constitution européenne ne peut et ne doit laisser personne indifférent.

Le dimanche 29 mai 2005, votons !

DIVERS

Activité forêt

Travaux de restauration suite à la tempête 1999

La subvention de 17 000 Euros accordée par l'Etat pour la restauration des parcelles sinistrées par la tempête a été entièrement affectée à la forêt.

Les travaux ont commencé au début de l'hiver 2004 et se termineront fin 2005. Il s'agit de démantèlement de houp-piers et de cloisonnements.

Les parcelles 15, 16, 17 et 18 classées barème 1 du fait de leur situation en pente n'ont pas trouvé acquéreur lors de la vente après la tempête et sont restées dans l'état jusqu'au début de l'année 2005 où un artisan forestier a commencé l'exploitation. Elles seront subventionnées à un tarif moindre à la réception des travaux.

Les parcelles 6, 7, 8, 26 et 27 martelées en 2004 pour une coupe sanitaire sont restées invendues sur pied suite à une offre trop faible, et seront remises en vente en 2005.

Les parcelles 9, 10, 11 et 39 seront martelées en 2005.

Espérons une augmentation du cours du bois !

Problèmes d'eau et d'Assainissement:

Contactez la **CCMM** au 03 83 26 07 87
et, en cas d'urgence, le **service d'astreinte** au 03 83 26 07 88

AGENDA

Dimanche 8 mai	Commémoration de l'armistice à 10h
Vendredi 13 mai	Conseil municipal à 20h30
Mardi 17 mai	Bibliobus, place de l'église de 16h à 17h30
Dimanche 22 mai	Vide-greniers de 8h à 18h
Mercredi 25 mai	Conférence "L'histoire de notre Commune et son passé minier" en Mairie à 20h30
Dimanche 29 mai	Référendum en mairie de 8h à 18h
Mercredi 1er juin	Musibus, place de l'église de 14h à 16h
Samedi 18 juin	Fête de la musique, feu de la Saint Jean
Dimanche 19 juin	Rando la journée, RDV place de l'église à 8h30
Mardi 28 juin	Bibliobus, place de l'église de 16h à 17h30
Mardi 12 juillet	Musibus, place de l'église de 14h à 16h
Mercredi 13 juillet	Fête nationale, place communale

PERMANENCE DES ELUS

Les vendredis de 16h30 à 17h30, une permanence est assurée en mairie par un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

PROCHAIN BULLETIN

Le prochain bulletin municipal paraîtra en juillet. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 30 juin.